



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Fonction publique  
et de la Réforme administrative

# **Epreuve d'histoire et de culture luxembourgeoises**

**Groupes de traitement A1, A2 et B1**

**Edition 2010**

# Histoire du Grand-Duché de Luxembourg

Malgré sa petite taille le Grand-Duché de Luxembourg est un Etat avec une histoire particulièrement riche. Situé au cœur de l'Europe, entre la France, la Belgique et l'Allemagne, il a participé aux grandes évolutions européennes. Le passé mouvementé du Grand-Duché est un véritable condensé de l'histoire européenne. Au Moyen Âge, ses princes ont porté la couronne du Saint Empire germanique. Pendant les temps modernes, sa forteresse a été un enjeu majeur dans la lutte entre les grandes puissances. Avant d'accéder à l'indépendance au XIXe siècle, le Luxembourg a vécu successivement sous souveraineté bourguignonne, espagnole, française, autrichienne et hollandaise. Au XXe siècle, il a joué un rôle catalyseur dans l'unification de l'Europe.

## **Des origines lointaines (Xe siècle)**

Dans sa forme géographique et politique actuelle, le Grand-Duché est une création de la diplomatie du XIXe siècle. Mais l'histoire de l'espace aujourd'hui luxembourgeois remonte beaucoup plus loin dans le temps. Le nom Lucilinburhuc, signifiant « petit château », apparaît pour la première fois aux alentours de 963 dans une charte d'échange. Par ce document, le comte Sigefroi acquiert de l'abbaye Saint-Maximin de Trèves un fortin (*castellum quod dicitur Lucilinburhuc*) situé sur l'éperon rocheux du Bock dominant la vallée de l'Alzette. Ce territoire appartient alors à la frange occidentale du Saint Empire germanique.

## **La création du Grand-Duché au congrès de Vienne et la consolidation de l'autonomie**

En 1815, l'effondrement de l'empire de Napoléon entraîne un redécoupage de la carte de l'Europe, ce qui aura des répercussions inattendues pour le Luxembourg. Dans le but de dresser une barrière contre la France, les grandes puissances réunies au congrès de Vienne décident de créer un grand royaume des Pays-Bas. Le nouvel Etat englobe la Hollande, Liège et les anciens Pays-Bas autrichiens. En toute logique, le Luxembourg aurait dû faire partie de cet ensemble. Mais les diplomates s'accordent autrement. En effet, le Luxembourg devient une entité politique à part. Il est érigé en grand-duché et attribué au roi des Pays-Bas, Guillaume 1<sup>er</sup> d'Orange-Nassau, qui porte désormais également le titre de grand-duc. L'élévation en rang n'empêche pas que le pays soit amputé d'une vaste région se trouvant à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our. Ces territoires sont donnés à la Prusse. Le congrès de Vienne apporte une complication supplémentaire au statut international du Grand-Duché. Ce dernier entre dans la

Confédération germanique, une association essentiellement défensive de 39 Etats allemands. La place forte de Luxembourg devient ainsi une forteresse fédérale.

Sur le papier, le Luxembourg devient en 1815 un Etat distinct des Pays-Bas. Dans la réalité cependant, Guillaume 1<sup>er</sup> ne fait pas de distinction. Il gouverne le Grand-Duché comme s'il s'agissait de la 18<sup>e</sup> province de son royaume. La Loi fondamentale hollandaise est étendue au Luxembourg, des députés luxembourgeois siègent dans les institutions hollandaises et le néerlandais est enseigné à l'école. Les Luxembourgeois ne s'y opposent pas, mais la politique économique et surtout fiscale du régime hollandais suscite un mécontentement grandissant parmi la population. Aussi n'est-il pas étonnant que lorsque la Révolution belge éclate en 1830, les habitants du Grand-Duché se joignent aux insurgés belges.

Les grandes puissances décident de séparer Belges et Néerlandais en créant le royaume de Belgique, tout en partageant le Grand-Duché de Luxembourg entre les deux antagonistes. Le Parlement belge accepte, Guillaume 1<sup>er</sup> refuse. Pendant huit ans, le Grand-Duché va continuer à vivre sous une double administration : le pouvoir orangiste est limité à la ville-forteresse, tandis que le reste du pays demeure sous autorité belge. Finalement, Guillaume 1<sup>er</sup> se rallie à la décision des grandes puissances. Le traité de Londres du 19 avril 1839 impose le partage. Le Grand-Duché de Luxembourg demeure sous la souveraineté des Orange-Nassau, le Luxembourg belge forme une province de la Belgique. Le traité de 1839 délimite les frontières du Grand-Duché, qui n'ont plus changé depuis.

À partir de 1839, le Luxembourg n'a plus de lien territorial avec les Pays-Bas et le roi grand-duc se voit obligé de lui accorder une administration séparée. Le nouveau souverain, Guillaume II déclare : « Je veux que le Luxembourg soit gouverné par les Luxembourgeois. » Progressivement, les structures d'un Etat autonome vont être mises en place. Une série de lois fondamentales fixent l'organisation communale, l'enseignement, la bienfaisance et la justice, avec le maintien du code Napoléon.

En 1866, la guerre austro-prussienne provoque la dissolution de la Confédération germanique. Face à l'expansion de la Prusse, la France cherche des compensations territoriales. Le Luxembourg semble une proie facile. Napoléon III propose au roi grand-duc un marché : le Grand-Duché en échange de cinq millions de francs or. Guillaume III accepte, mais la Prusse, dont une garnison occupe toujours la forteresse, s'y oppose.

Le traité de Londres (11 mai 1867) aboutit à un compromis qui, tout en donnant satisfaction au chancelier prussien Bismarck et à l'empereur français Napoléon III, consolide le statut international du Luxembourg. La Prusse retire sa garnison, la forteresse est démantelée et le Grand-Duché est déclaré perpétuellement neutre sous la garantie des puissances signataires. En contrepartie, la France renonce à ses prétentions territoriales.

En 1890 à la mort de Guillaume III, l'union personnelle qui liait les Pays-Bas et le Luxembourg prend fin. Alors que Wilhelmine, la fille de Guillaume III, succède au trône

hollandais, le Grand-Duché, en tant que bien patrimonial, échoit à Adolphe de Nassau-Weilbourg. En effet, un pacte de famille conclu en 1783 entre toutes les lignes de la maison des Nassau déterminait qu'en cas d'extinction des mâles dans une branche, en l'occurrence les Orange-Nassau, les possessions familiales passeraient à la branche suivante.

Dès lors, à partir de 1890, le Luxembourg a sa propre dynastie, les Nassau-Weilbourg, qui jusqu'à aujourd'hui ont fourni au pays six souverains : Adolphe (1890-1905), Guillaume IV (1905-1912), Marie-Adélaïde (1912-1919), Charlotte (1919-1964), Jean (1964-2000) et Henri (depuis 2000).

## **Le développement du sentiment national**

Au XIXe siècle, peu d'observateurs internationaux donnent une chance de survie à ce pays minuscule qui ne manque pas d'attirer les convoitises de ses voisins. Or, les Luxembourgeois parviendront à construire un Etat authentique, doté d'une véritable cohésion nationale et fondé sur une base économique solide.

Le régime politique du Grand-Duché est celui d'une démocratie représentative, sous la forme d'une monarchie constitutionnelle. Mais la véritable démocratisation n'a lieu qu'en 1919, lorsque le suffrage universel pour les hommes comme pour les femmes est introduit.

La formation d'un sentiment national propre est postérieure à la création de l'Etat luxembourgeois. En 1839, la population du Grand-Duché regrette sa séparation de la Belgique. Mais assez vite, les Luxembourgeois s'attachent à leur Etat et commencent à apprécier les avantages que procure l'autonomie.

L'emploi des langues a certainement joué un rôle important dans la construction de la nation. Le partage de 1839 crée l'unité linguistique, puisque le Grand-Duché est réduit à sa partie germanophone. Néanmoins, la loi de 1843 sur l'enseignement primaire rend l'apprentissage du français obligatoire, à côté de l'allemand. Tous les écoliers luxembourgeois doivent depuis lors apprendre deux langues : le français et l'allemand. Dans la vie de tous les jours, les Luxembourgeois parlent leur dialecte, un parler francique-mosellan qu'ils qualifient encore jusqu'à la fin du XIXe siècle de *Lëtzebuenger Däitsch*. A la fin du XIXe siècle, le luxembourgeois (*Lëtzebuergesch*) s'affirme comme la langue maternelle des Luxembourgeois, et non plus l'allemand. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le recours au *Lëtzebuergesch* deviendra le symbole de la Résistance et de la cohésion nationale. En 1984, une loi entérine cette évolution séculaire en donnant le statut de langue nationale au luxembourgeois, sans pour autant remettre en cause l'emploi simultané du français et de l'allemand.

En empruntant à ses trois voisins, le Luxembourg parvient à se composer une identité originale qui n'est ni allemande, ni française, ni belge, mais un mélange de ces trois cultures.

Après 1839, la tâche la plus ardue consiste à donner au jeune Etat des fondements économiques viables. En 1842, le Grand-Duché adhère au Zollverein. Cette union, qui donne accès au marché d'outre-Rhin, s'avère bénéfique pour le Luxembourg. L'adhésion au Zollverein et l'aménagement du réseau ferroviaire créent des conditions propices à un décollage économique. Mais c'est la découverte de gisement de minerai de fer dans le sud du pays, au début des années 1840, qui va permettre au Luxembourg d'amorcer sa révolution industrielle. A partir de 1870, de grandes usines sont construites dans le bassin minier. A la veille de la Première Guerre mondiale, le Luxembourg se classe parmi les six premiers producteurs du monde. En 1911, plusieurs entreprises fusionnent pour former l'ARBED (Aciéries réunies de Burbach, Eich et Dudelange), qui devient le principal acteur de la sidérurgie luxembourgeoise. Jusqu'à la crise économique au milieu des années 1970, l'industrie du fer demeure l'épine dorsale de l'économie luxembourgeoise. Elle emploie un quart de la population active et couvre presque deux-tiers de la production industrielle. Principale source de richesse du pays, elle est à la base du niveau de vie élevé des Luxembourgeois à l'ère industrielle.

Quand le Luxembourg doit dénoncer le Zollverein au lendemain de la Première Guerre mondiale, il conclut en 1921 une union économique avec la Belgique. Signée à l'origine pour une durée de cinquante ans et régulièrement renouvelée par la suite, l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) établit un lien durable entre les deux pays. Le franc belge devient la devise commune, sans que le Luxembourg renonce pour autant à son droit d'émission de monnaie luxembourgeoise.

En 1914, le Luxembourg est entraîné dans la Première Guerre mondiale. Dès le 2 août, l'armée allemande envahit le Grand-Duché en violant sa neutralité. Les autorités luxembourgeoises protestent contre l'invasion allemande, mais continuent à observer une stricte neutralité envers tous les belligérants. L'occupation se limite au domaine militaire. L'occupant ne touche pas aux institutions de l'Etat luxembourgeois. La souveraine et le gouvernement restent en place. Après la guerre, les Alliés vont reprocher au Luxembourg sa politique de neutralité envers tous les belligérants.

## **La crise politique et le référendum de 1919**

À la Chambre des députés, les représentants de la gauche demandent la déchéance de la dynastie. Ils reprochent à la souveraine d'avoir entretenu des relations avec l'occupant pendant la guerre. La France et la Belgique mènent des négociations secrètes risquant d'avoir des répercussions sur l'indépendance du Luxembourg. Le 9 janvier 1919, un comité de salut public proclame la république. Ces mouvements ne rencontrent pas l'adhésion populaire et sont vite étouffés. Mais la position de la Grande-Duchesse Marie-Adelaïde est définitivement compromise. La souveraine décide d'abdiquer en faveur de sa sœur puînée Charlotte qui lui succède immédiatement.

## **L'entre-deux-guerres**

Après une reprise au cours des années 1920, la crise des années trente, dont le Luxembourg ne sera pas épargné, provoque un ralentissement économique mondial. Au Grand-Duché le taux de chômage reste relativement bas, car le licenciement touche surtout les travailleurs immigrés qui, sans travail, sont obligés de rentrer dans leur pays d'origine. Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position en participant activement aux travaux de la Société des Nations à Genève, tout en maintenant sa neutralité.

## **L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale**

Vingt-deux ans après la fin de la Première Guerre mondiale, le 10 mai 1940, le Luxembourg est de nouveau occupé par les Allemands. Le Grand-Duché s'apprête à subir une des plus grandes épreuves de son existence. Tirant les leçons du passé, la Grande-Duchesse Charlotte et le gouvernement luxembourgeois partent en exil et s'installent à Londres et au Canada. Décision heureuse, car l'engagement dans le camp des Alliés assure au Luxembourg au lendemain de la guerre sa pleine reconnaissance internationale.

Dans l'immédiat, l'occupation allemande signifie la fin de l'indépendance luxembourgeoise. En juillet-août 1940, le Luxembourg passe sous administration allemande directe. Toutes les structures de l'Etat luxembourgeois sont supprimées. L'usage du français est interdit. Un intense effort de propagande essaie de susciter l'adhésion des Luxembourgeois au régime nazi. Cependant, les tentatives de l'occupant rencontrent une hostilité croissante. A l'occasion d'un recensement de la population en 1941, une majorité répond par « luxembourgeois » aux trois questions cruciales de l'appartenance nationale, ethnique et linguistique. Ce résultat traduit la résistance de la population face aux tentatives d'assimilation de l'occupant.

Le 30 août 1942, l'occupant va encore plus loin, en introduisant le service militaire obligatoire au Luxembourg, en même temps qu'en Alsace et en Lorraine. Cette mesure provoque des grèves un peu partout dans le pays. Les autorités allemandes réagissent en décrétant la loi martiale en faisant fusiller 21 grévistes. En tout, 10.211 Luxembourgeois ont été enrôlés de force dans la Wehrmacht. Plus d'un tiers ont refusé de porter l'uniforme allemand et sont entrés dans la clandestinité. A l'opposition, l'occupant répond par la terreur : déportations à l'Est, emprisonnements dans des camps de concentration (notamment à Hinzert), exécutions. La communauté juive a particulièrement souffert du régime nazi. Sur les 3.700 Juifs résidant au Grand-Duché avant la guerre, 1.200 sont morts, victimes de la Shoah.

Si le phénomène de la collaboration pendant l'occupation a existé, la majorité de la population fait cependant preuve d'une remarquable cohésion nationale. Comme dans d'autres territoires occupés, il y a eu des organisations de résistance, dont une des

principales activités consistait à cacher les réfractaires à l'enrôlement de force. A la fin de la guerre, les différents mouvements de résistance se regroupent dans l'Union.

Le 10 septembre 1944, le Luxembourg est libéré par l'armée américaine. Cependant, les Allemands parviennent à stabiliser le front le long de la Moselle et contre-attaquent en décembre 1944. L'offensive des Ardennes ravage le nord et l'est du pays. La libération de Vianden le 22 février, le retour d'exil de la Grande-Duchesse le 14 avril et enfin la capitulation sans conditions de l'Allemagne le 8 mai 1945 marquent la fin de la guerre.

L'immédiat après-guerre est placé sous le signe de la reconstruction. Grâce à l'aide américaine reçue dans le cadre du plan Marshall, un important effort de modernisation et d'équipement a pu être réalisé.

## **L'ouverture sur le monde**

La Seconde Guerre mondiale amène une réorientation de la politique étrangère luxembourgeoise. En participant à l'effort de guerre du côté des Alliés, le Luxembourg abandonne son statut de neutralité et s'assure une place dans la communauté internationale qui se forme après 1945. Le Grand-Duché est membre fondateur de toutes les institutions de coopération multilatérale de l'après-guerre : l'Organisation des Nations unies, le Benelux, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), le pacte de Bruxelles, le Conseil de l'Europe, l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord (OTAN).

Cependant, l'ouverture décisive s'opère dans le cadre de l'unification européenne. Ce n'est peut-être pas un hasard si l'initiative historique d'unir les Européens émane d'un ministre français des Affaires étrangères né à Luxembourg d'un père français et d'une mère luxembourgeoise, à savoir Robert Schuman. Quand Schuman lance en 1950 son plan de la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le Luxembourg est partie prenante.

En 1957, le Luxembourg signe avec la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas, les traités de Rome qui fondent une Communauté économique européenne. Dans les négociations, le gouvernement réussit à faire accepter le principe de l'égalité juridique de tous les Etats, même du plus petit, et à obtenir une représentation directe dans les institutions européennes. Sa petite taille n'a pas empêché le Grand-Duché de jouer un rôle actif dans la construction européenne. Le Premier ministre Pierre Werner peut être considéré comme le précurseur de l'euro. La convention de Schengen, qui supprime les contrôles d'identité aux frontières, porte le nom du village luxembourgeois où ont été signés les premiers accords en 1985. De Joseph Bech à Jean-Claude Juncker, les hommes politiques luxembourgeois excellent dans le rôle d'intermédiaire lors de négociations européennes.

Les années 1960 voient l'écllosion de la place financière. Des banques internationales viennent s'installer en grand nombre au Luxembourg. Les pouvoirs publics luxembourgeois ont su développer avec succès certains secteurs économiques porteurs d'avenir, comme les domaines financiers ou audiovisuels. C'est une des clés de la réussite du Luxembourg.



# Les langues au Luxembourg

Rares sont les pays au monde où, comme au Luxembourg, la population utilise – sur tout le territoire et dans différents domaines tels que la vie privée, professionnelle, sociale, culturelle et politique – plusieurs langues, et ceci aussi bien à l’écrit qu’à l’oral. Le multilinguisme se trouve inscrit dans la loi depuis 1984 : le luxembourgeois y est défini comme langue nationale, le français comme langue de la législation, alors que le français, l’allemand et le luxembourgeois ont en commun le statut de langues administratives et judiciaires. Ce trilinguisme est essentiellement le fait des Luxembourgeois de souche, à savoir 277.900 personnes. Sont venues s’y ajouter ces dernières décennies, sous l’effet d’une remarquable croissance économique et d’une politique de promotion sociale, les langues maternelles des quelque 210.000 résidents étrangers que le pays accueille aujourd’hui.

## Des usages officialisés sans langue officielle

L’Etat, l’école, l’Eglise, voilà trois institutions pour lesquelles il est intéressant d’analyser les pratiques langagières. En effet, comme aucune langue ne possède le statut de langue officielle du Grand-Duché, le français, l’allemand et le luxembourgeois sont partout présents à des degrés différents, et se partagent les rôles de langue de travail, de rédaction et de communication.

## Quelles langues pour l’Etat ?

Les actes législatifs sont rédigés en français et, conséquence importante sur le plan juridique, seule la « langue française fait foi » à tous les niveaux de l’administration publique. En revanche, le français parlé a peu à peu disparu de l’enceinte de la Chambre des députés. En ce lieu très officiel, la langue d’expression n’est pas formellement arrêtée et, dans une certaine mesure, ceci laisse le champ libre aux préférences personnelles des femmes et hommes politiques.

Il est un fait qu’aujourd’hui, les débats réguliers se font en luxembourgeois. Ainsi, le compte rendu des séances publiques de la Chambre des députés illustre le savant mélange des langues : les débats sont transcrits en luxembourgeois et les questions au gouvernement posées la plupart du temps en français.

Pour ne pas y perdre son latin, il faut savoir qu’en matière administrative et judiciaire, selon la loi de février 1984, « il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise ». Le citoyen dispose de ce même choix pour formuler ses requêtes

administratives, sans que l'administration soit pour autant rigoureusement tenue de respecter sa préférence.

Le fonctionnement de l'administration de l'Etat luxembourgeois repose sur un solide équilibre : celui qui privilégie le français comme langue écrite et le luxembourgeois comme langue orale pour le travail et la communication. Cette situation est désormais entrée dans les mœurs au plus haut niveau : ainsi, en 1996, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a pour la première fois prononcé la déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays en *Lëtzebuergesch*.

## **Quelles langues pour l'école ?**

Au cours de l'éducation précoce et pendant les deux années obligatoires de l'enseignement préscolaire, les enseignants parlent autant que possible le luxembourgeois avec leurs jeunes élèves. La préoccupation première est de développer les capacités langagières de tous les enfants, et en particulier des jeunes d'origine étrangère pour qui l'école est souvent le premier lieu d'exposition à la langue luxembourgeoise.

Les classes de l'enseignement primaire introduisent les autres langues. A l'âge de six ans, les enfants apprennent à lire et à écrire en allemand ; l'année suivante, ils commencent l'apprentissage du français. La langue véhiculaire de l'enseignement primaire est l'allemand. En 1991, des cours en portugais et en italien ont été introduits dans les écoles communales. Depuis, ces cours, parallèles au programme officiel, ont été remplacés par des cours intégrés en langue maternelle dans l'enseignement primaire. Ils donnent aux enfants l'occasion de développer leur langue maternelle tout en gardant le contact avec leur culture d'origine.

Au cours des premières années de l'enseignement secondaire, la plupart des matières sont étudiées en allemand. Ensuite, dans l'enseignement secondaire classique, la langue véhiculaire pour toutes les matières autres que les cours de langue devient le français, alors que l'allemand demeure prédominant dans l'enseignement secondaire technique.

L'Université du Luxembourg est également placée sous le signe du multilinguisme : parmi les principes fondamentaux de l'université figure le « caractère multilingue de son enseignement ».

Le multilinguisme constitue sans doute un atout de taille pour les élèves qui réussissent dans le système scolaire luxembourgeois. Il est cependant aussi un facteur d'échec chez certains jeunes, réduisant ainsi leurs perspectives de formation et d'avenir en raison de déficiences dans l'une des langues du pays.

## **Quelles langues pour l'Eglise ?**

L'Eglise catholique rassemble la grande majorité des Luxembourgeois. Ses communications sont publiées en langue allemande. La prédication et le service du culte se font communément en *Lëtzebuergesch* et ceci vaut également pour les baptêmes, les mariages et les funérailles.

## **Les langues des médias**

Alors que l'allemand a toujours été la langue de la presse par excellence, peu à peu, dans les grands quotidiens du pays comme le *Luxemburger Wort*, et le *Tageblatt*, le français progresse. Dans l'ensemble, si l'allemand « fait » la une de l'actualité, les autres langues « font » désormais leurs propres gros titres.

La presse luxembourgeoise a toujours été polyglotte. Bien qu'en général, l'allemand y domine, aucun journaliste ne verra d'inconvénient à glisser dans un article rédigé en allemand un extrait d'un projet de loi en français. Si, en tant qu'étranger, le lecteur veut consulter tous les quotidiens, il a intérêt à maîtriser au moins ces deux langues. Ceci vaut également pour la langue dans laquelle les journalistes choisissent de s'exprimer. Certains se servent de plus d'un idiome. L'usage des langues est en mutation constante, tant dans la vie quotidienne que dans la presse.

## **La télévision**

Depuis 1991, le luxembourgeois a conquis une place d'honneur sur le petit écran avec le lancement d'un journal télévisé quotidien sur RTL Télé Lëtzebuerg.

## **La radio**

C'est le média où l'offre de programmes en langue luxembourgeoise est la plus riche. Naturellement, les stations luxembourgeoises, nationales et locales, réalisent les plus forts taux d'écoute. Combinés au succès du journal télévisé, ces résultats mettent en exergue l'attachement des Luxembourgeois à leur langue.

## **Les mots venus d'ailleurs**

Un pays saturé de langues ? Bien au contraire, le terrain a permis à bien d'autres – l'anglais, l'italien, le portugais – de s'y faire une place remarquable.

Sur la place bancaire, mais aussi dans le commerce et l'industrie, l'anglais peut rassembler les différentes nationalités qui travaillent côté à côté, même si de nombreuses

banques qui siègent dans la capitale sont allemandes et si, depuis plusieurs années déjà, les travailleurs frontaliers francophones laissent leur empreinte sur le marché du travail luxembourgeois.

Rencontrer l'anglais en tenue de soirée ? Rien d'étonnant, compte tenu de l'importante communauté internationale de la capitale qui fréquente les lieux de distraction nocturne. L'anglais demeure la langue privilégiée dans leurs rapports, que ce soit sur leur lieu de travail ou dans leurs loisirs.

Les grandes communautés d'immigrés – portugaise, française, italienne – se signalent par l'existence d'un grand nombre de lieux de rencontre, ainsi que par la pratique fréquente de leur langue maternelle sur leur lieu de travail.

## La littérature au Luxembourg

Sur la carte géographique de la littérature européenne, les contours du Luxembourg se devinent à peine. Il y apparaît comme une page blanche, un vide qu'en dehors du Grand-Duché, seuls quelques rares initiés sont capables de remplir avec des noms d'auteurs et des titres d'œuvres. Au-delà des frontières luxembourgeoises, peu de personnes connaissent les langues parlées et écrites du deuxième plus petit Etat membre de l'UE et encore moins les traditions sur lesquelles repose la littérature luxembourgeoise d'aujourd'hui, les thèmes privilégiés par les auteurs ou encore les mouvements et tendances que l'on peut déceler dans leurs œuvres. Pourtant, un examen plus approfondi de la situation révèle rapidement que sur ce petit territoire se côtoient une importante diversité et polyphonie, tant thématiques que formelles.

Il y a de bonnes raisons à cette connaissance limitée de la littérature luxembourgeoise par les lecteurs d'Europe occidentale et d'ailleurs. Elles ont trait à l'environnement linguistique né de la situation géographique et historique d'un pays qui se trouve depuis toujours à la croisée des cultures romane et germanique, lesquelles vont jusqu'à influencer ses coutumes folkloriques, culturelles et linguistiques, alors même qu'il s'efforce d'obtenir une certaine autonomie.

Ces circonstances expliquent le développement au fil des siècles d'un paysage linguistique unique – du moins en Europe -, caractérisé par l'association et la coexistence au quotidien, dans toutes les classes sociales et partout dans le pays, de trois langues : le *Lëtzebuergesch*, l'allemand et le français.

D'un point de vue purement linguistique, il n'existe pas de littérature luxembourgeoise à proprement parler, puisqu'il s'agit dans les faits d'une littérature s'exprimant en trois langues, voire en quatre si l'on tient compte des auteurs anglophones. Cette production polyphone est répertoriée sous le terme collectif de *Luxemburgensia*, qui englobe tous les écrits et imprimés soit rédigés par des Luxembourgeois, soit produits au Luxembourg, soit ayant pour sujet le Luxembourg, et ce, indépendamment de la langue.

En comparaison avec la France et l'Allemagne, pays voisins se prévalant d'une longue tradition dans ce domaine, le Luxembourg a un passé littéraire plutôt récent. Date charnière s'il en est, 1839 marque un véritable tournant dans l'histoire du Luxembourg. Le traité signé à Londres le 19 avril de la même année par les grandes puissances fixe les frontières du Grand-Duché de Luxembourg, devenu alors indépendant, et en fait un territoire unilingue, dont les habitants parlent exclusivement le *Lëtzebuergesch*. Le sentiment national luxembourgeois voit le jour à ce moment-là.

Trois auteurs font aujourd'hui figure de classiques de la littérature luxembourgeoise : Michel Lentz, qui a écrit les paroles de l'hymne national luxembourgeois *Ons Hémécht* et

dont les poèmes, souvent retravaillés sous forme de chansons, se voulaient l'expression des sentiments patriotiques de ses compatriotes ; Edmond de la Fontaine, plus connu sous le pseudonyme de Dicks, considéré comme le créateur du théâtre en *Lëtzebuergesch*, sans oublier Michel Rodange qui, s'inspirant de l'œuvre de Goethe *Reineke Fuchs*, a écrit l'épopée en vers intitulée *Renert oder de Fuuß am Frack an a Ma'nsgrëßt*.

C'est grâce à ce trio populaire que la littérature luxembourgeoise connaît son âge d'or à la fin du XIXe siècle. Les œuvres en langues française et allemande fleurissent en parallèle, sans pour autant marquer aussi sensiblement la conscience collective des lecteurs. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle qu'apparaît une littérature luxembourgeoise en haut allemand à exigence artistique. Son principal représentant est Nikolaus Welter, qui traite de sujets typiquement luxembourgeois en langue allemande. Welter est par ailleurs considéré comme le premier historien littéraire luxembourgeois. Autre représentant de la littérature germanophone, Batty Weber a acquis une notoriété en tant que romancier et feuilletoniste.

Auguste Liesch, l'auteur de *Maus Ketti*, compte parmi les poètes dialectaux de langue luxembourgeoise les plus appréciés. Sa fable populaire sur la souris des champs et la souris des villes fait partie intégrante de la littérature luxembourgeoise et est enseignée dans pratiquement toutes les écoles luxembourgeoises.

Bien que pendant les années 1920 et 1930 la poésie ait connu un développement sans précédent au Luxembourg, il n'en demeure pas moins que la première moitié du XXe siècle est considérée somme toute comme peu fertile en œuvres littéraires luxembourgeoises.

Le changement après la Seconde Guerre mondiale s'est fait en plusieurs étapes. D'abord plutôt timidement : les années 1950 et le début des années 1960 ont vu des auteurs comme Anise Koltz, Lex Jacoby, Roger Manderscheid et Jean-Paul Jacobs apparaître sur le devant de la scène avec un potentiel créatif qui s'épanouira pleinement dans les décennies suivantes.

La littérature luxembourgeoise connaît ensuite un nouveau développement dans les œuvres d'une génération d'écrivains plus jeunes. Sous l'influence des mutations sociales de l'époque (mouvement des étudiants en 1968 et ses conséquences), de nombreux auteurs placent leur patrie et la civilisation occidentale au centre de leurs œuvres. Des éléments de satire et de parodie ainsi que des aspects écologiques et pacifistes trouvent également leur place dans l'œuvre de Léopold Hoffmann.

Dans les années 1970, le regard critique porté sur la situation de l'époque devient progressivement la motivation principale de la production des auteurs luxembourgeois. Un nouveau tournant survient au début des années 1980, à un moment souvent considéré comme le véritable avènement de la littérature luxembourgeoise contemporaine. De nouvelles voix se font entendre, des voix plus jeunes aussi, alors que les auteurs déjà établis cherchent des modes d'expression alternatifs. L'être humain dans son environnement social devient la thématique centrale des œuvres de cette période.

L'année 1985 marque, avec la parution du premier roman en langue luxembourgeoise de Guy Rewenig, une étape importante de l'histoire récente de la littérature nationale. A Rewenig succède dès 1988 Roger Manderscheid avec une trilogie majeure à consonance autobiographique. Ces livres sont à l'origine du grand succès de leurs auteurs auprès du public. D'autres œuvres mémorables en *Lëtzebuergesch*, inimaginables sans le « travail préliminaire » de Rewenig et de Manderscheid, sont publiées dans la décennie suivante. Cette période est également celle de la renaissance de la littérature d'expression française au Luxembourg, à laquelle Jean Portante a largement contribué. Il en va de même pour la jeune littérature luxembourgeoise d'expression allemande, laquelle parvient dans les années 1990 à s'imposer dans son propre pays face aux œuvres écrites dans d'autres langues.

À l'aube du troisième millénaire, la littérature luxembourgeoise avec ses trois, voire quatre langues d'expression témoigne d'une grande diversité à la fois formelle et thématique. Tous les genres littéraires sont représentés, les auteurs qui écrivent en allemand privilégiant les textes narratifs courts, alors que leurs homologues d'expression française préfèrent souvent la poésie lyrique et le *Lëtzebuergesch* est, dans des proportions plus ou moins équivalentes, la langue d'expression de la poésie épique, de la poésie lyrique et du drame.

Bon nombre d'institutions publiques et privées se consacrent à la conservation et à la promotion de la littérature luxembourgeoise. La plus importante est sans nul doute le Centre national de littérature. Il met ses archives, ses catalogues, ses salles d'expositions et de conférence ainsi que sa bibliothèque à la disposition non seulement des chercheurs et des scientifiques, mais également à un public intéressé. D'autres institutions au service de la littérature luxembourgeoise sont les Archives nationales, la Bibliothèque nationale ainsi que les bibliothèques municipales et locales à travers le pays.

# La musique au Luxembourg

La musique joue un rôle de premier plan dans la vie culturelle luxembourgeoise. Bien qu'il n'y ait jamais eu de véritable école luxembourgeoise qui distingue le Grand-Duché de ses pays voisins, la pratique musicale marque de son empreinte l'identité nationale de cet Etat créé en 1815. Nombreux sont les musiciens et chanteurs, professionnels et amateurs, qui interprètent un répertoire diversifié dans des décors variés. Les laboratoires de musique et les plates-formes d'expression musicale transforment le pays en un vaste espace de couleurs sonores, qui témoigne de la musicalité des Luxembourgeois.

Bien avant la création d'un Etat luxembourgeois par le congrès de Vienne en 1815, création qui donne entre autres le coup d'envoi à la naissance d'une culture musicale locale, le sol luxembourgeois a été un carrefour florissant pour ce qui est de la propagation et de la pratique musicales.

La musique « *made in Luxembourg* » est d'abord populaire, patriotique et militaire : elle ne va guère au-delà des opérettes populaires du poète et musicien luxembourgeois Edmond de la Fontaine, dit Dicks. Son premier vaudeville en langue luxembourgeoise, *De Scholdschäin*, est créé en 1855.

À l'occasion de l'inauguration du premier chemin de fer au Luxembourg, Michel Lentz – contemporain de Dicks, et, comme lui, poète et compositeur – met en musique l'émancipation ferroviaire par le biais d'une cantate de circonstance, *De Feierwon*, qui deviendra le premier hymne du pays. Des sociétés de musique et de chant voient le jour aux quatre coins du pays.

Lors du premier festival de musique en 1864, 500 chanteurs et 240 instrumentalistes exécutent en première audition le chant *Ons Hémecht*, qui deviendra et demeurera l'hymne national luxembourgeois. La mélodie, d'un caractère presque religieux est l'œuvre du compositeur d'origine allemande Jean-Antoine Zinnen, Michel Lentz étant l'auteur du texte.

La musique religieuse est intimement liée à deux faits majeurs : la renaissance du culte marial et la création d'une Eglise catholique nationale du XIXe siècle.

L'ambition des compositeurs d'aller au-delà de la musique populaire et religieuse date du début du XXe siècle.

À partir de 1933, le Luxembourg est intimement associé à la musique orchestrale par l'intermédiaire d'une chaîne radiophonique, Radio Luxembourg, et de sa phalange symphonique, l'Orchestre de Radio Luxembourg. L'orchestre se forge une renommée telle qu'il devient tout naturellement le porte-voix de la musique dite classique et



moderne, faisant briller le nom du Luxembourg au firmament du monde musical. Nombreux sont ceux qui envient le Grand-Duché musical. Les meilleurs solistes rejoignent le directeur musical et les musiciens de la plus grande chaîne d'Europe, qui accorde une large place à la musique contemporaine.

En 1953, la Villa Louvigny, située dans le parc municipal de la capitale, est dotée d'un des plus beaux auditoriums d'Europe. Cette « cathédrale de la radio » en style Art déco va servir de lieu de production et de diffusion de l'orchestre jusqu'à l'ouverture de la nouvelle Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte en 2005.

L'année 1996 marque une nouvelle étape : RTL cède l'orchestre à l'Etat luxembourgeois. Sous la dénomination Orchestre philharmonique du Luxembourg, dont l'augmentation de l'effectif va de pair avec un nouvel essor artistique, le régiment orchestral sera désormais géré par la Fondation Henri Pensis. Fort d'une tradition de 75 ans, l'OPL est le doyen des orchestres symphoniques, mais il est loin d'être la seule formation instrumentale de renom prêtant son concours à la vie musicale luxembourgeoise.

Créé en 1989, l'ensemble orchestral des Solistes européens Luxembourg s'est produit durant 20 années au Grand-Duché et à l'étranger sous la baguette de son chef fondateur Jack Martin Händler. Ils interprètent surtout les incontournables du répertoire classique, sans pour autant renier les partitions du XXe siècle.

Avec une cinquantaine de concerts annuels, la Musique militaire grand-ducale est un autre complice éclairé de la vie musicale au Luxembourg.

La musique classique contemporaine connaît un essor considérable grâce à des compositeurs luxembourgeois visionnaires. Plusieurs générations d'auteurs ont façonné le paysage musical et ont œuvré dans le sens d'une « grand-ducalisation » de la musique. Parler d'une école luxembourgeoise serait toutefois quelque peu exagéré : il existe autant de « styles » que de compositeurs.

La musique joue un rôle important dans l'éducation de la jeunesse luxembourgeoise. L'une des particularités de la scène musicale contemporaine est la vocation pédagogique de ses protagonistes. Au Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, les classes d'Alexander Müllenbach ou de Claude Lenner sont des pépinières pour des compositeurs en herbe. Des structures d'enseignement musical se trouvent aux quatre coins du pays et un nombre important d'enfants et d'adolescents fréquentent les conservatoires ainsi que les écoles de musique publiques et privées.

La topographie des lieux dans lesquels se produisent les nombreux musiciens est riche et variée. Les salles de concert ainsi que les nombreux festivals de musique à travers le pays témoignent à la fois d'une décentralisation et d'une diversification de la vie culturelle.

Créé en 1953, le Festival européen de théâtre en plein air et de musique de Wiltz, dans les Ardennes luxembourgeoises, est le doyen des festivals. Le Festival international d'Echternach, fondé en 1975, se déroule dans la ville abbatiale d'Echternach. Depuis

2008, le Festival dispose d'un cadre à l'architecture remarquable pour ses concerts qui voient se produire des vedettes internationales : le Trifolion, nouveau Centre culturel, touristique et de congrès d'Echternach.

Situé au cœur de l'Europe, le Luxembourg a de tout temps constitué une étape de choix dans la « résonance musicale » au-delà des frontières nationales. Vu le flux migratoire et la constellation démographique du pays, la main-d'œuvre musicale a toujours été internationale.

## **Le Luxembourg multiculturel**

Avec un taux d'étrangers de plus de 42%, le Grand-Duché de Luxembourg se place largement en tête des Etats membres de l'Union européenne. Cependant, l'interaction entre plus de 160 nationalités, qui peut faire naître des tensions politiques, sociales ou culturelles, est plutôt perçue au et par le Luxembourg comme une opportunité de maintenir sa double conscience européenne et luxembourgeoise, de puiser de nouvelles forces dans la cohabitation paisible de tous les concernés et de servir d'exemple à une future Europe harmonieuse.

La moitié du monde dans un rayon de quelques centaines de mètres ! Voilà à quoi ressemble le quotidien des habitants par exemple de Bonnevoie, un quartier de Luxembourg-Ville, où des personnes venues des quatre coins de la planète se retrouvent dans un périmètre de moins d'un kilomètre. Il n'existe pratiquement aucun endroit au monde où l'on rencontre sur un espace aussi réduit des traces si variées d'une internationalité vécue au quotidien. Elles se reflètent aussi bien dans la structure de la population et dans le monde du travail que dans la vie associative et sportive.

Le milieu culturel et le paysage médiatique du pays ne sont pas moins internationaux, sans oublier la très prisée gastronomie luxembourgeoise qui, alliant raffinement français et abondance allemande, aime également s'enrichir d'influences méditerranéennes et asiatiques. Et c'est bien cette cohabitation harmonieuse entre des personnes d'origines très diverses qui est typique d'un pays ayant depuis toujours joué un rôle non négligeable de croisement et de lieu de rencontre des cultures et des mentalités et qui, jusqu'à présent, a été épargné par des conflits ethniques ou religieux.

En raison de l'alternance des appartenances politiques et territoriales, le Grand-Duché de Luxembourg a une grande expérience en matière d'immigration étrangère. Depuis le début de son histoire, le Luxembourg a été une entité fondamentalement marquée par des forces étrangères et il a fallu attendre longtemps pour que des revendications d'autonomie puissent se développer.

### **Les premiers immigrants**

Un coup d'œil dans les livres d'histoire révèle que l'immigration n'est pas un phénomène qui se limite à l'histoire récente du Luxembourg, bien au contraire. Déjà aux XVIe et XVIIe siècles, des ouvriers, des marchands et des militaires venus d'Italie arrivèrent au Luxembourg. Au XVIIIe siècle suivirent des maçons et des architectes tyroliens. Sous Louis XIV, les autorités allèrent jusqu'à proposer des encouragements financiers pour inciter à émigrer au Luxembourg et participer à la reconstruction de la ville-forteresse.

Il y eut de véritables vagues d'immigration à la fin du XIXe siècle, quand, d'un côté, le Luxembourg était encore un pays agricole pauvre et, de l'autre, nécessitait une nouvelle main-d'œuvre abondante pour le secteur de la sidérurgie en pleine expansion.

Alors que peu de temps avant la Première Guerre mondiale, de nombreux ouvriers allemands et italiens étaient rentrés dans leur pays, l'immigration reprit pendant la période de l'entre-deux-guerres. Toutefois, à la suite de la crise économique mondiale de la fin des années 1920 et à la veille de la Seconde Guerre mondiale, de nombreux travailleurs immigrés perdirent leur emploi et quittèrent le pays.

Les premiers à revenir après la guerre pour participer à la reconstruction du pays furent à nouveau les Italiens. Toutefois, cet afflux s'atténua à la fin des années 1950, étant donné que les Italiens trouvaient de plus en plus souvent du travail dans leur pays d'origine. Les Italiens de la deuxième génération apprirent le luxembourgeois et avec la troisième génération débuta leur intégration complète dans la société luxembourgeoise, de sorte que des noms comme Barboni, Ruscitti, Scuto, di Bartolomeo, Pascucci, Di Genova, Ruffini, etc., en font aujourd'hui partie intégrante. Entre-temps, environ 10% de tous les noms de famille luxembourgeois sont indubitablement d'origine italienne.

## **Des familles venues du Portugal**

Les Portugais immigrèrent dès le départ avec femme et enfants pour travailler principalement dans le bâtiment, l'industrie, la gastronomie et l'artisanat. C'est avec eux que débuta la deuxième grande vague d'immigration du XXe siècle. Actuellement, ils représentent environ 37% des étrangers vivant au Grand-Duché. Les Portugais forment entre-temps la plus importante communauté étrangère au Luxembourg et disposent depuis longtemps de leurs propres magasins, supermarchés, cafés, restaurants, clubs sportifs et groupes folkloriques, ainsi que des journaux et d'une radio lusophones. Contrairement aux travailleurs immigrés italiens, qui s'installèrent presque exclusivement dans les villes industrielles du sud au point de créer leurs propres quartiers, les Portugais s'établissent partout dans le pays.

## **Banquiers, eurocrates et académiciens**

Avec l'importance croissante de la place financière du Luxembourg à partir des années 1960, de nombreux experts financiers de toute l'Europe, principalement des Français, des Belges et des Allemands, s'installèrent également au Grand-Duché. Environ à la même époque, un grand nombre de fonctionnaires européens vint habiter au Grand-Duché pour travailler au plateau de Kirchberg, dans les bureaux des différentes institutions européennes. A l'heure actuelle, le Luxembourg compte quelque 9.500 eurocrates, qui s'installent rarement de façon définitive dans leur pays d'accueil. Ils ont dans la plupart des cas peu d'intérêt à apprendre sa langue et à s'intégrer dans la société luxembourgeoise. Ainsi s'est développée au fil des décennies une structure sociale

extrêmement hétérogène au Luxembourg, avec d'importantes disparités sociales et un mélange de langues parfois tout simplement babylonien.

## **Réfugiés et demandeurs d'asile**

Outre les migrants, qui ont quitté leur pays d'origine pour des raisons politiques, sociales, économiques ou écologiques, et les frontaliers, qui arrivent tous les jours des régions limitrophes pour travailler au Luxembourg, il y a également des réfugiés et des demandeurs d'asile qui viennent chercher protection au Luxembourg.

L'intégration des étrangers est sans aucun doute facilitée par le plurilinguisme du pays, où une grande partie de la population maîtrise les trois langues administratives et judiciaires. Par ailleurs, on évite sciemment de mener une politique d'assimilation agressive, préférant à celle-ci une intégration qui va dans le sens d'une osmose et d'un mélange des cultures.

## **Ecole et éducation**

La richesse linguistique est un trait spécifique de la vie quotidienne luxembourgeoise que les visiteurs étrangers ne cessent de souligner avec un étonnement empreint de respect. Cette diversité repose entre autres sur le fait que les enfants luxembourgeois sont alphabétisés en allemand dès la première année d'enseignement, à l'âge de six ans, et qu'ils apprennent en plus le français dès l'année suivante. Etant donné que des connaissances linguistiques considérables sont exigées par le système scolaire luxembourgeois, une maîtrise insuffisante de l'allemand et/ou du français ainsi que de l'anglais dans l'enseignement secondaire rend parfois difficile l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'une qualification.

Tout comme le Luxembourg a été bien plus qu'un simple pays de transit au fil de son histoire mouvementée et a également toujours été considéré comme un lien entre puissances ennemies, le Grand-Duché s'apprête de nos jours à servir encore une fois de terrain d'expérimentation, si ce n'est de modèle d'une cohabitation paisible au sein de l'Europe du futur. C'est en particulier dans le contexte d'une Union européenne élargie et de la globalisation que le deuxième plus petit Etat de l'Union, après Malte, prouve que dans une société multiculturelle avec un potentiel d'intégration de part et d'autre, l'aisance matérielle peut aller de pair avec la tolérance et le respect mutuel, avec en prime l'élargissement de l'horizon culturel.

Aucun pays d'Europe n'aborde l'immigration et l'intégration des étrangers avec autant d'assurance et de naturel que le petit Grand-Duché situé au cœur de la Grande Région européenne. Et nulle part ailleurs, la cohabitation entre des représentants de nations aussi différentes provoque si peu de tensions sociales. Dans cette « Europe à petite échelle », il est possible d'étudier, à l'image d'un microcosme, la manière dont peut fonctionner une communauté multinationale.